

**MUNICIPALITÉ****PREAVIS N° 01/2022****CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 340'000.00 TTC DESTINE A FINANCER LA REFECTION DU TAPIS PHONOABSORBANT HAUTE PERFORMANCE DE LA ROUTE DES PENYS**

Municipal responsable : Claude Hilfiker

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

En 2014, la Commune de Mies avait, par l'intermédiaire d'un préavis, engagé des travaux relativement importants de remise en état de la route des Pénys et procédé à la pose d'un tapis phonoabsorbant haute performance dans le cadre de la lutte contre le bruit routier. Ces dernières années, la commune voisine de Versoix a entrepris des travaux extrêmement importants de réfection de la route Suisse ayant entraîné une déviation importante du trafic et notamment du trafic lourd sur la route des Pénys dans le cadre d'une collaboration intercantonale. La Municipalité avait mis en place, de concert avec l'Etat de Genève, un suivi de dégradation de la route avant/après travaux afin de se prémunir contre toute dégradation de cette route communale. La Municipalité souhaite dès lors entreprendre, en partenariat avec l'Etat de Genève, des mesures de remise à niveau de l'état de la route, projet faisant l'objet du présent préavis.



2. CONSTAT

Comme déjà évoqué, la Commune de Mies s'était prémunie par la réalisation d'expertises indépendantes de l'état structurel de la route avant et après travaux. Ces analyses ont montré que, dans l'ensemble, la route était de bonne qualité et a plutôt bien supporté le trafic de déviation puisqu'il n'a pas été constaté d'affaissement ni d'orniérage relevant de problème structurel. En revanche, le passage des véhicules, notamment les véhicules lourds, sur cet axe a entraîné un vieillissement prématuré du revêtement phonoabsorbant qui est déjà un revêtement plus fragile et dont la durée de vie au niveau des qualités phoniques est limitée à 12 à 15 ans. Il est estimé que le vieillissement occasionné est d'environ un tiers de la durée de vie du revêtement, ce qui conditionnerait son remplacement à l'horizon 2022 et 2024 au lieu de 2026 à 2029. Un accord a été trouvé avec l'Etat de Genève qui financera donc le tiers du coût de remise à neuf du tapis phonoabsorbant haute performance, à condition que les travaux leur soient facturés avant fin juillet 2022.

3. MESURES CONSTRUCTIVES

Le projet consiste en une réfection du tapis phonoabsorbant haute performance, soit un rabotage des 4 cm supérieurs de la chaussée existante, pour procéder à la pose d'une nouvelle couche d'enrobés phonoabsorbants de type LNA4 haute performance similaires à l'existant, composés d'une teneur en vide de maximum 12%, afin d'assurer la durabilité du tapis. Le seuil au droit du carrefour, entre la route des Pénys et le chemin des Trésans, est également réfectionné comme en 2014 avec un tapis de type ACMR 8 phonoabsorbant VD, - 3dB, plus résistant et mieux adapté à ce type d'ouvrage. Le marquage existant est reproduit à l'identique et la récolte des eaux claires également maintenue. Certaines grilles sont toutefois remplacées dans un souci d'entretien.

Une coordination a été effectuée avec les différents autres services, notamment les SITSE, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de travaux à réaliser sur cette route et éviter toute réouverture ultérieure sur les 5 prochaines années.

La Commune souhaite également en profiter pour procéder à quelques réparations ponctuelles sur des tronçons du trottoir présentant des affaissements, des bordures cassées, des problèmes d'écoulement d'eau. Ces différents travaux seront réalisés conjointement aux travaux de réfection du tapis.

4. COÛT DES TRAVAUX

Le budget a été établi par notre mandataire, le bureau Bovard & Fritsché SA, de Nyon, sur la base d'un appel d'offres en procédure sur invitation rentré. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

1.	Travaux génie civil, réfection du revêtement	200'000.00
2.	Travaux génie civil, réfection des trottoirs	35'000.00
3.	Marquage et signalisation	10'000.00
4.	Services de sécurité	20'000.00
5.	Honoraires études et direction des travaux	25'000.00
6.	Divers et imprévus	25'000.00
Total HT		315'000.00
TVA 7.7 %		24'252.00
Total du budget à prévoir		CHF 339'255.00
Total arrondi		CHF 340'000.00

La participation de l'Etat de Genève à hauteur de CHF 120'000.00 TTC est conditionnée à une réalisation des travaux avant l'été 2022. La Commune a toutefois l'obligation de voter l'entier du préavis.

5. CONCLUSIONS

Si la dégradation de la route des Pénys ne semble pas évidente à l'œil nu, le report du trafic, notamment la part du trafic du lourd, sur les 2-3 années qu'a duré le chantier de Versoix, a eu un effet de vieillissement prématuré du revêtement phonoabsorbant. Ce renouvellement aurait dû de toute manière se faire à l'horizon 2026-2029. Il y a de fortes chances que ce tapis commence à se dégrader prématurément suite aux travaux réalisés, raison pour laquelle la Municipalité souhaite procéder à sa réfection immédiatement et bénéficier ainsi d'une participation non négligeable de l'Etat de Genève qui correspond au vieillissement prématuré.

C'est pourquoi au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MIES

vu le préavis N° 01/2022 de la Municipalité concernant une demande de crédit de CHF 340'000.00 TTC destiné à financer la réfection du tapis phonoabsorbant haute performance de la route des Pénys

vu les rapports des Commissions des travaux et des finances

attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du tapis phonabsorbant haute performance de la route des Pénys
2. d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 340'000.00 TT, sous déduction des montants de la participation qui pourra être obtenue de la part de l'Etat de Genève
3. de prélever ce montant sur la trésorerie courante
4. d'amortir la dépense nette sur une durée de 15 ans.

Le Syndic
P.-A. SCHMIDT

La Municipalité

La Secrétaire
C. GALLAY

Le Municipal responsable
C. HILFIKER



Approuvé par la Municipalité le 07.02.2022